



COMMUNE DE POMMEUSE

À rappeler dans toute correspondance

Dossier n° DP 077 371 23 00021

Date de dépôt : **30/04/2023**

Demandeur : **ECO RENOVATION France,**
représentée par Monsieur Jimmy BENMUSSA

Pour : **Pose de 10 panneaux photovoltaïques**

Adresse du terrain : **6 RUE DES SAPINS**
à POMMEUSE (77515)

ARRÊTÉ URBA 2023/032
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

VU la demande de déclaration préalable déposée le 30/04/2023 par ECO RENOVATION France, représentée par Monsieur Jimmy BENMUSSA sise 37 rue Carnot, à MAISONS ALFORT (94700) ;

VU l'objet de la déclaration :

- pour la pose de 10 panneaux photovoltaïques ;
- sur un terrain situé 6 RUE DES SAPINS, à POMMEUSE (77515) ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018,

VU la modification simplifiée prescrite le 15/11/2018,

VU l'affichage en mairie en date du 10/05/2023 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

ARRÊTE

Article UNIQUE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à POMMEUSE, le 17 mai 2023

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
Michel DE LANGLOIS



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT